

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES HAUTS DE SEINE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Hauts-De-Seine est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2020 auprès de la commission de surendettement des Hauts de Seine (1780) s'inscrit de nouveau en baisse, pour la septième année consécutive. Le ralentissement a été très soutenu en raison de la crise sanitaire, de ses conséquences en termes de confinement, et des mesures de protection prises par les pouvoirs publics à l'égard des entreprises et des particuliers. Le repli constaté sur les Hauts de Seine est de 24,5 % en 2020 (- 6,2 % en 2019 et - 7,3 % en 2018). Il est comparable à ceux relevés en Ile de France (-23,7 %) et au niveau national (24 %).

La part des redépôts connaît une hausse constante depuis plusieurs années pour atteindre 47,2 % sur 12 mois à fin septembre 2020 soit près de 2 points de croissance par rapport à 2019 (45,4 %) ce qui représente un niveau élevé. Cette proportion est supérieure de 5,6 points au niveau francilien (41,6 %) et de 2 points au niveau national (44,3 %). Ce taux s'explique par un nombre important de débiteurs se trouvant dans l'incapacité de mettre en œuvre ou de respecter leur plan en raison d'un changement de situation professionnelle lié à la crise sanitaire ou pour des raisons familiales ou personnelles.

7,6 % des redépôts sont intervenus après des mesures d'attente à fin septembre, sur 12 mois, contre 8,4 % en 2019. L'écart de taux avec la région (6,6 %) et la France (7,3 %) est beaucoup plus ténue. Ces dossiers pourraient être considérés non comme des redépôts mais comme un prolongement de la procédure précédente dans la mesure où ils en sont la conséquence directe.

Recevabilité et orientation

1770 dossiers ont été soumis à la commission des Hauts de Seine pour examen de la recevabilité contre 2356 en 2019, soit une baisse de 24,9 %. 1680 dossiers ont été jugés recevables et 90 dossiers irrecevables. Calculée sur le nombre de dossiers traités en 2020, la part des dossiers déclarés irrecevables (4,4 %) est restée stable par rapport l'année précédente mais devient légèrement supérieure à celles notées dans la région (4 %) et au plan national (4,2 %).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Sur les 1683 dossiers orientés par la commission en 2020, 45,8% d'entre eux présentaient une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier (45% en 2019), proportion comparable au niveau francilien (45,3 %) et inférieure au plan national (49,2 %).

65,4 % des dossiers ont été orientés vers un réaménagement des dettes, 34,1 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (39,4 % en 2019), 0,5% vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

En 2020, 2019 dossiers ont été définitivement traités dans les Hauts de Seine, ce qui représente un repli important de 32,2 % qui trouve son origine dans la baisse des dépôts.

La proportion de dossiers clôturés et irrecevables a diminué de 2,3 points passant de 12,9 % en 2019 à 10,6 % en 2020.

La proportion de mesures imposées, suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, est resté stable en 2020 à 32,7 % (32,6 % en 2019), et demeure très inférieure au niveau national (39,5 %) et proche de l'échelon régional (32,5 %). Cet écart avec la référence nationale résulte de la part plus faible de ménages à capacité de remboursement négative dans le département et la région (HDS : 46,2%, IDF : 46,8% National : 50,1%).

3,3 % des dossiers traités ont fait l'objet d'un plan conventionnel de redressement définitif, solution adoptée en phase amiable en présence d'un bien immobilier en cas d'accord entre le créancier et le débiteur. Ce taux est inférieur à celui de la région (6 %) et du national (9 %) en raison du faible pourcentage de déposants propriétaires de leur logement dans les Hauts de Seine (HDS 3%, IDF 9%, National : 12%).

La part des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement s'établit à 53,2 % (+ 1,8 % par rapport à 2019). Elle est supérieure à celles constatées en Ile de France (50,9 %) et en France (41 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures dites pérennes se composent de l'ensemble des plans définitifs, des mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement. Elles permettent de régler définitivement la situation de surendettement.

En 2020, ces mesures ont concerné 76,4 % des dossiers traités par la commission des Hauts de Seine en hausse de 4,6 points par rapport à 2019. Le département des Hauts de Seine se situe au-dessus du niveau régional (73,9 %) et proche du niveau national (76,2 %). Cette évolution s'explique notamment par la diminution des mesures d'attentes sans effacement qui correspondent à un plan pour vente du bien immobilier ou une suspension d'exigibilité des créances dans l'attente d'un événement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs. Cette part s'inscrit ainsi à la baisse de 2,9 points par rapport à 2019 et s'établit à 10,5 % se situant en-deçà de l'Ile de France (11,8 %) mais au-dessus de la part constatée à l'échelon national (8,5 %).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<p>1ère réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport d'activité de la commission. • Mise en place d'une organisation permettant de sécuriser la réception des contestations, demandes et recours par le Tribunal (unicité de la saisine et rapprochement des recours concernant un même dossier). • Difficultés liées à la possibilité des débiteurs de ressaisir la commission alors qu'une procédure pour un précédent dossier est pendante devant le Cour d'Appel. <p>2ème réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur la reprise de l'activité après le premier confinement. • Modalités d'information des tribunaux en charge des saisies sur rémunération de la recevabilité des débiteurs à la procédure de surendettement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	5	La prévention des expulsions locatives En raison de la crise sanitaire, certaines réunions ont été reportées.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	12 réunions 166 travailleurs sociaux formés	Le surendettement, les fichiers, les relations bancaires
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	4 réunions (dont 2 réunions inclusion) 69 personnes formées	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		

² (organisées ou participation)

Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	7 sessions 177 jeunes 12 enseignants formés 1 réunion en webinaire 150 personnes	La gestion du budget, les moyens de paiement Les RDV de l'Épargne
--	---	--

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

- La concertation du 13 mars 2020 a eu principalement pour objet de trouver une solution à la demande du Tribunal d'être saisi de contestations ou de recours via des courriers signés par le Président de la commission de surendettement. Une organisation a été trouvée qui semble donner satisfaction. D'autres sujets ont été abordés tels que les critères d'orientation en RP sans LJ et le suivi des dossiers en appel
- Celle du 25 septembre 2020 a eu pour objectif de faire le point sur la reprise après le premier confinement. Le sujet des critères d'orientation des dossiers en RP sans LJ a de nouveau été abordé. A également été évoqué le moyen pour les tribunaux chargés des saisies sur rémunération d'être informés de la recevabilité des dossiers

.....
Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

Un groupe de travail consacré à l'articulation des partenaires pour favoriser le relogement des personnes menacées d'expulsion » devait se tenir le 24 mars 2020 mais a été reporté à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire.

La réflexion devait porter sur :

- Les mutations dans le parc social,
- L'accès facilité au parc social pour les ménages en difficulté dans le parc privé,
- Le travail préalable d'encadrement de la dette,
- La mobilisation de mesures d'accompagnement adaptées

Le 21 novembre 2021, la CCAPEX des Hauts de Seine a accueilli, le député héraultais Nicolas DEMOULIN, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le 1^{er} ministre en septembre 2020, portant sur la rédaction d'un rapport visant à proposer des mesures pour mieux prévenir les expulsions locatives liées notamment aux impayés de loyer.

Relations avec la DDFIP

Le rôle de la DDFIP est toujours primordial dans la détection des patrimoines (héritages, successions, biens immobiliers, assurances vie...) et des débiteurs non éligibles à la procédure de surendettement du fait de leur statut professionnel. Ce travail, fourni par la DDFIP en amont, permet au secrétariat de la commission de contacter les débiteurs pour les patrimoines ou les activités non déclarés, d'obtenir les explications permettant d'éviter l'ajournement des dossiers et de faciliter les décisions des commissaires sur la recevabilité et l'orientation. Cette étroite collaboration rend le traitement des dossiers plus efficient.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La mise en place des plans ou des mesures par les débiteurs reste une étape difficile notamment lorsque les créanciers sont multiples et les paliers nombreux. De même, il est souvent difficile de s'y retrouver pour un débiteur lorsque les créances sont anciennes et que celle-ci ont été reprises par d'autres créanciers suite à des fusions successives ou dont le recouvrement a été confié à diverses sociétés de recouvrement.
- Les procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire restent très longues (plusieurs années)
- La possibilité pour un débiteur de redéposer un dossier alors même qu'une procédure est pendante devant la Cour d'Appel pour un précédent dossier est compliquée avec des décisions qui peuvent diverger.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

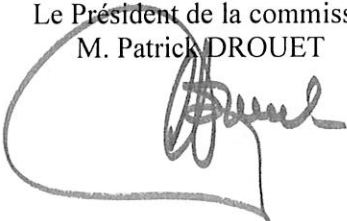
- Les débiteurs pensent souvent que nous assurons un suivi des dossiers tout au long de l'exécution de leur plan. Ils reviennent donc vers nous en cas de difficultés avec leurs créanciers notamment lorsque les établissements de crédit tardent à arrêter les prélèvements, une fois que la recevabilité d'un dossier leur a été notifiée. Nous les invitons à se rapprocher des travailleurs sociaux.
- Le traitement des biens immobiliers reste toujours complexe (indivision, usufruit, part de SCI...) dans la mesure où il est difficile d'évaluer la possibilité réelle de vendre ces biens pour régler tout ou partie des dettes. Les débiteurs ont souvent des difficultés à accepter de mettre en vente leur bien immobilier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les créanciers, ayant cédé leurs dettes ou mandaté un cabinet spécialisé d'en recouvrer les montant, n'informent pas systématiquement ces acteurs de la recevabilité du dossier et de la suspension des voies d'exécution.

Date : le 19 février 2021

Le Président de la commission
M. Patrick DROUET



Le Secrétaire de la commission
M. Jean-Pascal PREVET



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	2419	1780	-26,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,43%	47,27%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,42%	7,56%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2226	1680	-24,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	3,14%	2,56%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	130	90	-30,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	17,69%	27,78%	
Dossiers orientés par la commission	2246	1683	-25,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,01%	45,75%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,45%	34,11%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,62%	0,53%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,93%	65,36%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2978	2019	-32,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,56%	6,14%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,37%	4,46%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	32,61%	32,74%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,44%	0,25%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	2,59%	3,27%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	0,71%	0,79%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,88%	2,48%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	51,44%	53,15%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	38,05%	42,64%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,68%	24,42%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	13,40%	10,50%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,79%	76,42%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	9	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	23	19	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Indicateurs	Hauts-de-Seine	ILE-DE- FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33%	33%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	3%	6%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	53%	51%	41%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission HAUTS DE SEINE	Dettes financières	55 838	1 450	7 286	63,9%	86,3%	18 017	4,0
	dont dettes immobilières	17 274	101	175	19,8%	6,0%	117 566	1,0
	dont dettes à la consommation	36 718	1 355	6 175	42,0%	80,7%	16 973	3,0
	dont autres dettes financières	1 847	719	936	2,1%	42,8%	1 088	1,0
	Dettes de charges courantes	20 443	1 341	3 999	23,4%	79,8%	5 979	2,0
	Autres dettes	11 047	788	1 572	12,7%	46,9%	2 256	1,0
	Endettement global	87 328	1 680	12 857	100,0%	100,0%	24 954	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REGION ILE DE FRANCE	Dettes financières	556 846	12 499	60 740	71,4%	85,7%	18 146	4,0
	dont dettes immobilières	254 116	1 703	2 957	32,6%	11,7%	127 921	1,0
	dont dettes à la consommation	290 418	11 493	50 420	37,2%	78,8%	15 673	3,0
	dont autres dettes financières	12 312	5 884	7 363	1,6%	40,3%	980	1,0
	Dettes de charges courantes	133 394	11 510	35 189	17,1%	78,9%	5 403	2,0
	Autres dettes	89 742	6 845	13 549	11,5%	46,9%	2 290	1,0
	Endettement global	779 982	14 590	109 478	100,0%	100,0%	24 487	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0